

LES DOSSIERS CHAUDS DE L'ANNÉE 2015

2014 fut une année noire, une de plus pour le BTP. Mais quid de 2015 ? La rédaction du Moniteur vous propose un tour d'horizon des grands rendez-vous et des mesures susceptibles d'amener la relance l'année prochaine.

En 2014, les chefs d'entreprises du BTP ont failli manquer d'air. Près d'une défaillance sur quatre a concerné une société du secteur, selon le cabinet Euler Hermes ; le nombre de permis de construire accordés a plongé de plus de 12 % ; l'activité dans le bâtiment et les travaux publics a reculé respectivement de 4,3 et 5 % en volume. N'en jetons plus, 2014 est bouclée. Mais quid de 2015 ? Pour les TP, l'année sera noire, avec une chute annoncée de 8 %. Côté bâtiment, s'il est difficile de parler d'asphyxie du secteur, annoncer une reprise pour 2015 demeure tout aussi compliqué. L'année qui s'offre à nous permettra de préparer la relance en 2016. En attendant, 2015 sera émaillée de grands rendez-vous et de mesures visant à faire souffler un vent nouveau sur le secteur. Face à la baisse annoncée de l'investissement public local, le plan Juncker et la signature des futurs plans Etat-région pourraient créer un appel d'air. La rationalisation de la commande publique fera office de bouffée d'oxygène. Enfin, de nouveaux marchés se structurent, comme l'adaptation du logement au vieillissement et la transition énergétique. Ils devraient apporter un bol d'air aux entreprises du BTP.

- **L'adaptation des logements** - un marché à 24 milliards d'euros : [en savoir plus, cliquez ici](#)
- **Stratégie nationale pour l'architecture**, les promesses de la loi Pellerin : [en savoir plus, cliquez ici](#)
- **Investissements nationaux, régionaux et européens** - ce que l'on attend de l'UE, de l'Etat et des nouvelles régions : [en savoir plus, cliquez ici](#)
- **Les règles des marchés publics** et des concessions rationalisées : [en savoir plus, cliquez ici](#)
- **Relance de la construction** - mesures en série pour relancer et simplifier la construction : [en savoir plus, cliquez ici](#)
- **Loi Macron** - un texte qui va remodeler le BTP : [en savoir plus, cliquez ici](#)
- **Transition énergétique** - vers un nouveau modèle de société : [en savoir plus, cliquez ici](#)
- **Travaux publics** - des décisions urgentes pour éviter le pire : [en savoir plus, cliquez ici](#)
- **Agendas d'accessibilité programmée** - jusqu'en octobre pour déposer les « Ad'AP » : [en savoir plus, cliquez ici](#)

Source : Le Moniteur.fr

MARCHÉS PUBLICS /// BERCY RÉACTUALISE SA FICHE SUR LES OFFRES ANORMALEMENT BASSES

La Direction des affaires juridiques de Bercy actualise sur son site Internet ses diverses fiches techniques de conseils aux acheteurs.

Parmi elles, sa [fiche relative à « l'offre anormalement basse » : pour la télécharger, cliquez ici](#) qui a notamment été mise à jour des [arrêts du Conseil d'Etat du 15 octobre \(à consulter en cliquant ici\)](#) et du [3 novembre \(à consulter en cliquant ici\)](#) 2014 rendus en la matière.

La fiche revient sur les façons d'identifier et traiter les offres suspectes, ainsi que les risques encourus par le pouvoir adjudicateur s'il les retenait.

Source : Le Moniteur.fr

CNOA /// NOUVEAUX MODÈLES DE CONTRATS POUR TRAVAUX SUR EXISTANTS

Le Conseil national de l'Ordre des architectes met à disposition des architectes et des maîtres d'ouvrage la [nouvelle version de son contrat type d'architecte pour travaux sur existant](#).

Dans un souci de simplification et pour alléger le CCP, le contrat comprend désormais 3 parties :

- le cahier des clauses générales (CCG) qui détermine les dispositions générales applicables dans les rapports entre le maître d'ouvrage et l'architecte.
- le cahier des clauses particulières (CCP) qui fixe les dispositions spécifiques du contrat d'architecte et précise principalement la désignation et la qualité des parties, l'objet de l'opération, le montant de la rémunération et son mode de calcul.
- l'annexe financière qui détaille la décomposition de la rémunération de l'architecte ainsi que les frais directs.

[Télécharger les contrats, cliquez ici](#)

Source : www.architectes.org

MINISTÈRE /// NOUVEAU CONSEILLER DE FLEUR PELLERIN CHARGÉ DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE

Par arrêté du 6 janvier 2015, publié au JO du 10 janvier, **David Zivie** est nommé au cabinet de la ministre de la culture et de la communication à compter du 12 janvier 2015 en qualité de conseiller chargé du patrimoine et de l'architecture. David Zivie était directeur général adjoint de la Mission du centenaire de la 1ère Guerre mondiale.

Source : Le Moniteur.fr

ESQUISSE /// EN LIGNE SUR LE SITE DU SACA



Pour rappel, l'Esquisse éditée par le SACA est désormais disponible également en ligne sur le site du SACA :

[Feuilleter l'Esquisse en ligne, cliquez ici](#)